

tant. Si le marché où nous écoupons notre surplus de marchandises se trouve ainsi restreint, cela veut dire que certaines catégories d'ouvriers aujourd'hui employés à la production des marchandises que nous exportons vont se trouver sans travail. Ainsi, un côté compensera pour l'autre et à la longue, nous ne serons pas mieux qu'aujourd'hui. Je soutiens qu'il faut des mesures plus courageuses que de simples remaniements de tarif si l'on veut améliorer la situation actuelle au Canada. Dans ces circonstances, pour que cette Chambre ait réellement l'avantage d'étudier les conditions au Canada et d'adopter les lois nécessaires, au lieu de quelques jours ou de deux semaines, il faudrait des mois de travail et d'efforts pour régler ces importantes questions.

Je passe maintenant à la question soulevée par cet article du gérant de la banque Royale du Canada, que je viens de lire. Il dit que la contraction du crédit est la cause des conditions actuelles. C'est là son opinion. Étant à la tête d'une institution aussi importante il doit s'y connaître un peu, car il est en rapport quotidien avec les gens d'affaires. Je suis donc disposé à accepter sa parole et à admettre que la compression du crédit est la cause des conditions actuelles plutôt que celle d'un protectionniste qui prétend que des modifications du tarif suffiront à rectifier la situation. Je demanderai à la Chambre de se reporter de quelques années en arrière, disons avant la guerre. A ce moment, il existait certains niveaux de prix. Ces niveaux des prix étaient beaucoup plus bas qu'aujourd'hui. Celui du blé, ou celui des produits agricoles en général, des instruments aratoires ou de tout autre produit manufacturé, étaient la moitié, à peu près, de ce qu'ils sont maintenant. A quoi doit-on attribuer le changement?

Nous devons d'abord nous poser cette question: Comment se stabilisent les niveaux des prix? Comment se fait-il qu'à une période donnée, dans un pays, nous obtenons les marchandises et les services nécessaires à un certain prix, tandis que, quelques années plus tard, ce prix a doublé? Cela est déterminé par la somme de crédits en circulation des banques. Le tarif douanier peut exercer sur les prix une influence accessoire, mais les prix sont surtout déterminés par la somme de crédits des banques en circulation à une période donnée. Quand on examine la question en se plaçant à ce point de vue, on comprend la raison des affirmations faites par M. Wilson dans cet article.

Le niveau des prix est déterminé par la somme de crédits des banques en circulation.

[M. Gardiner.]

Cela signifie que les marchandises et les services nécessaires à la vie circuleront dans la mesure où circuleront les crédits des banques. Quand les crédits augmentent, sans qu'augmentent les marchandises ou les services, le niveau des prix monte. Nos banques sont responsables des périodes d'inflation ou de déflation. Si les banques gardaient le crédit en circulation à un certain niveau, conformément au volume des marchandises et des services en circulation, le niveau des prix se stabiliserait. Mais, quand elles mettent en circulation des crédits nouveaux, sans qu'il y ait une augmentation correspondante des marchandises et des services en circulation, le niveau des prix monte. Si le procédé se maintient pendant un certain temps, il se produit ce qu'on peut appeler l'inflation. C'est de cette façon seulement que l'inflation peut se produire dans un pays quelconque. Cela revient à dire que nos institutions financières ont le pouvoir de créer la prospérité ou la misère dans le pays. C'est un pouvoir trop grand pour le laisser entre les mains de gens qui se livrent aux affaires pour un bénéfice personnel. Nous adoptons la thèse opposée.

Pourquoi se produit le marasme? Parce qu'on retire de la circulation les crédits des banques et les crédits de toutes sortes. Si le volume des marchandises en circulation demeure le même, alors que diminue celui des crédits, on ne peut faire circuler les marchandises aux mêmes prix qu'auparavant. Par conséquent, le niveau des prix des marchandises et des services doit baisser en accord avec le volume des crédits en circulation. Cela étant, nous sentons comme il est futile de vouloir remédier au chômage et régler la question du prix des produits agricoles en se bornant à un rafistolage du tarif.

Prenons comme exemple l'année 1920. Une déflation sérieuse s'est alors produite et un ancien ministre des Finances du Canada dit dans l'intimité qu'il savait à quoi l'attribuer. Il critiquait vertement ce qui se produisait et l'attribuait à la contraction du crédit au Canada et dans le monde entier. Nous pouvons l'en croire, car il était en mesure de savoir. La déflation se maintint jusqu'en 1923, alors que les affaires s'améliorèrent. En 1924, tout alla encore mieux et le mouvement se maintint par la suite. Les institutions financières avaient assez de courage pour augmenter la somme des crédits en circulation; les niveaux des prix montèrent et la prospérité commença à régner, jusqu'à ce qu'arriva l'inflation de 1928 et 1929, laquelle a été suivie d'une nouvelle contraction des crédits, cause de l'état actuel des affaires.

Dans ces circonstances, notre groupe prétend que les propositions du Gouvernement